

# REGLEMENTS ALLOCATIONS NAISSANCE MARIAGE ET PACS 2026

## NAISSANCE :

Cette allocation est versée sous forme d'un bon d'achat lors de la naissance d'enfants de **personnel d'actifs et en CDI**, sur présentation d'un acte de naissance, son montant est de **120 euros**.

En cas de naissance multiple, elle sera multipliée par le nombre de naissance.

En cas d'adoption, cette allocation sera versée également.

## CAS PARTICULIERS :

*Si une famille est constituée de deux actifs, l'allocation est doublée.*

## MARIAGE ET PACS:

Cette allocation est versée sous forme d'une carte cadeau pour le mariage ou le pacs de **personnel actifs en CDI** sur présentation d'un acte officiel de mariage ou de pacs délivré par la mairie. Son montant est de **120 euros**.

Cette aide ne pourra être perçue qu'une seule fois dans sa carrière.

## CAS PARTICULIERS :

*Lors du mariage ou le Pacs de deux actifs, l'allocation est doublée.*

***Ces aides seront remboursées  
par virement sur la carte VAZIVA de l'actif.***